

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

---

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN  
FRANCE - (N° 3730)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CD30

présenté par

M. Descoeur, M. Ramadier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Sermier, M. Bony, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Louwagie, M. Menuel, Mme Trastour-Isnart et Mme Beauvais

-----

### ARTICLE 14 BIS B

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ayant déjà donné lieu à une telle rémunération »,

les mots :

« ayant déjà été mis en circulation dans un État membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objectif de soutenir l'essor des terminaux reconditionnés à fins de réduction de l'empreinte environnementale des terminaux en rappelant que ne peuvent être assujettis à la rémunération pour copie privée que les terminaux mis en circulation hors de l'Union européenne ou de l'espace économique européen.